



Compte rendu FSU du CT du vendredi 18 septembre 2020

Informations du Président



1ère participation de *Mme Myriam Doriât-Durban* nouvelle Vice-Présidente « Ressources Humaines et Conditions de travail »

La rentrée est exceptionnellement difficile pour toutes et tous. Mais globalement grâce à l'implication de tout le monde elle se passe dans de bonnes conditions.

Il faut saluer le respect des règles à l'intérieur des locaux de l'Université.

La situation est plus problématique en restauration mais cela dépend du CROUS

Le président souligne que la distribution des masques et du gel s'est bien passée.

Il signale une accélération de la programmation de la recherche. Les discussions sont en cours avec les organisations syndicales en vue de la progression des carrières des Enseignants-chercheurs.

Un point sur Factuel sera fait pour l'ensemble des personnels. Un constat est fait que les personnels de UL sont moins impactés par la COVID que les étudiants.

Suite à la découverte d'un cluster, les cours de l'ENSEM se font à distance.

Dans le cadre de plan de relance, l'UL pourra bénéficier d'un effet d'aubaine pour actions concernant les bâtiments (isolation) de plus les étudiants ont eu plus de facilité pour décrocher des contrats d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

Point n° 1 Adaptations des conditions de rentrée et de déroulement du 1er semestre 2020/2021 - mesures complémentaires (avis)



Le Président a fait un point sur les nouveaux décrets et circulaires parus.

Les masques sont obligatoires même lorsque l'on porte une visière.

Une tension a été constatée pour les gants de toute nature pour les laboratoires. Une commande est en cours.

Concernant les visières de menton on constate également une tension concernant les commandes. Toutefois une livraison est prévue fin octobre.

Document : *Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée 2020 (à la date du 7 septembre 2020)*

En cas de refus de porter un masque dans les locaux de UL, le contrevenant s'expose à des sanctions. Toutefois, le président préconise plutôt la discussion de manière préventive.

Les élections sont prévues au mois de novembre pour les conseils de composantes. Le mode traditionnel des élections est conservé car les textes n'ont pas prévu de vote à distance. Toutefois des discussions en ce sens sont en cours au CNESER.



L'Ensemble des organisations syndicales ont voté ce point à l'unanimité

Point n° 2 Examen des statuts modifiés de l'UFR Mathématiques, Informatique, Mécanique (MIM) (avis)



Ce point a été adopté à l'unanimité

Point n° 3 Examen des statuts modifiés de l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSALIA) (avis)



Une discussion a eu lieu concernant les procurations nécessaires pour l'obtention du quorum pour le conseil et la sous représentativité des personnels BIATSS. Le CT a proposé de ramener le nombre de procurations à une par personne.



La FSU a voté pour cet avis compte tenu des avancées proposées.

Point n° 4 Examen des statuts de l'UR 3476 Centre de Recherche sur les Médiations CREM (avis)



Une discussion a été entamée concernant le nombre de procurations nécessaires pour l'obtention du quorum pour le Conseil et l'élection du Directeur.



Ce point a été rejeté à 9 contres (dont FSU) et une abstention. Le statut sera donc réexaminé par la composante.

Point n° 5 Prime exceptionnelle pour les personnels de l'Université de Lorraine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (avis)



Ce point a été discuté lors d'une réunion précédente.



Nous avions proposé de diminuer le montant des primes afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Or le texte du ministère ne le permet pas. Notre Administration ayant su gérer ce dispositif dans de bonnes conditions, et permis à beaucoup d'agents d'entretien, précédemment oubliés, d'en bénéficier nous avons voté pour ce point.

Point n° 6 Dispositif de signalement et de traitement des situations de harcèlement moral au travail (avis)



La vice-présidente a présenté le nouveau dispositif d'alertes en cas d'harcèlement moral et sexuel. Nous avons salué la création de ce nouveau dispositif qui répond aux besoins actuels de L'UL et qui manquait cruellement. Nous avons rappelé que les organisations syndicales ont également un rôle à jouer dans le cadre de la prévention même si elles ne figurent pas explicitement dans le dispositif.



Ce point a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales

Point n° 7 Demande de transformation d'un poste de professeur en poste d'assistant hospitalier universitaire (avis)



Ce point a été voté à l'unanimité

Point n° 8 Bilan Social 2019 (information)



Le président a présenté aux membres du CT le nouveau bilan social en invitant les organisations syndicales à lui faire remonter leurs observations éventuelles

Point n° 10 Questions diverses



Nous nous sommes inquiétés de l'état moral des personnels depuis le confinement ? Il a été répondu que des groupes de parole ont été mis en place et que le médecin de prévention n'a pas fait remonter de rapport inquiétant en ce sens.

Une question a été posée concernant l'utilisation de la subvention à la restauration des personnels pendant le confinement, alors que le Crous était fermé ? Les agents peuvent-ils en demander le versement s'ils n'ont pas pu en bénéficier ? Il a été répondu que la subvention correspondant à une délégation de Service Public, celle-ci ne peut donc être versé qu'à un prestataire extérieur

Une question a été posée concernant les ruptures conventionnelles ? Il a été répondu que la position de l'UL sera prise au cas par cas et que seules les indemnités réglementaires minimales seront versées.

Une question a été posée concernant le cadre d'examen des dossiers de promotions BIATSS en 2021 précédemment examinés en CPE ? Il a été répondu qu'il n'y a pas de textes réglementaires concernant le remplacement des CPE, toutefois le Président pense mettre en place une commission paritaire mixte chargée de lui donner un avis dans ce domaine